

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Boucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/72f1aabb250fa4431297ebe>

Date d'obtention : 2024-02-16 15:05:10

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Méthode confidentiel, Rapide, pour les jeune de 12 à 17 ans, Peut intervenir dans plusieurs école en même temps selon les partenaires impliqués. Suivre avec rigueur les étapes pour le bon fonctionnement du déroulement de l'évènement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais suivre les étapes du protocole et respecter le formulaire des questions sans chercher à en savoir plus. Ne pas demander à vérifier si les photos sont bien réelles.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité, Ne pas regarder les photos dans le respect de l'intégrité. Accueille sans jugement. S'en tenir au formulaire des questions. Rester neutre.